INPI

30 DEC. 1997

14572

ACB PARTICIPATION
Société Anonyme au capital de 250 000 F
Siège social : Bât A - 143 Bd Anatole France
93200 SAINT-DENIS
RCS de BOBIGNY n° B 377 932 033



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 4 AVRIL 1997

Le 4 avril 1997, à 18 h,

Les Actionnaires de la société ACB PARTICIPATION, société anonyme au capital de 250 000 F, dont le siège est à Saint-Denis (93200), 143 Bd Anatole France, RCS Bobigny B 377 932 033, se sont réunis au siège social de la société, en Assemblée Générale Ordinaire, à la suite de la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les Actionnaires présents. L'Assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Alain BODEL, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Madame Claude BODEL et Monsieur Fabrice BODEL, 2 Actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de Scrutateurs.

Monsieur Jean LE CALVEZ est désigné comme Secrétaire de séance.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que 4 actionnaires présents possèdent 2 497 actions sur les 2 500 actions composant le capital social.

Il constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Alain BODEL dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des Actionnaires :

1. Les copies des lettres de convocation à l'Assemblée

2. La feuille de présence

3. Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996

4. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration

5. Les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice

6. Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée

7. Copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes avec le récépissé postal.

Monsieur Alain BODEL rappelle à l'Assemblée que les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des Actionnaires dans les délais prescrits par la Loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur la marche de la société et présentation par le Conseil des comptes de l'exercice 1996

- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966

- Affectation du résultat de l'exercice

- Quitus aux Administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes

- Renouvellement des mandats de 3 administrateurs

- Nomination d'un nouvel administrateur

- Pouvoirs pour formalités

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Monsieur Alain BODEL déclare alors la discussion ouverte.

La discussion s'engage, et après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur Alain BODEL soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....
.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Julien BODEL en qualité d'Administrateur de la société, pour une durée de 4 années, mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000. Monsieur Julien BODEL déclare accepter le mandat d'Administrateur en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....
.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Le Président lève la séance à 19 h.

Extrait certifié conforme

Le Président-Directeur Général
Alain BODEL